



Proconseil Office de conseil viticole
 Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne
 Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04
 Email : viticulture@prometerre.ch
 Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
 et des affaires vétérinaires (DGAV)
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
 Tél. 021 557 92 73 ou 079 376 75 10
 Email : samuel.panchard@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 9 du 23 juin 2020

EN BREF

Situation actuelle : stade phénologique hétérogène

Oïdium : fréquence de symptômes en hausse, maintenez une protection sans faille

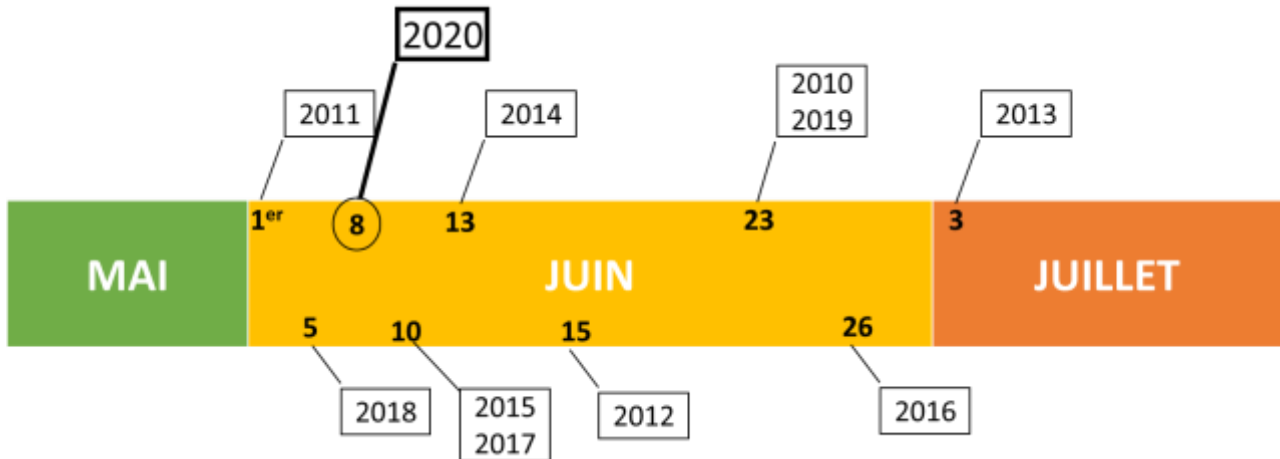
Mildiou : fréquence de symptômes en hausse, plusieurs cycles en cours

Flavescence dorée : dernière séance d'information et seconde application secteur La Côte

Dosage adapté au volume foliaire : calculez votre volume foliaire sur Agrometeo.ch

Botrytis : mesures prophylactiques à privilégier




Dates de floraison du Chasselas les dix dernières années dans le canton de Vaud :



Floraison hétérogène

La floraison moyenne pour le Chasselas sur le plan cantonal a été atteinte le 8 juin; ce qui situe l'année 2020 dans les 3 années les plus précoces de cette dernière décennie. Cependant, les stades phénologiques sont toujours très hétérogènes entre les régions viticoles, les cépages et parfois même au sein des parcelles. Le développement s'est ralenti avec les conditions climatiques de ces derniers temps. Globalement, on peut estimer la moyenne au stade nouaison. Si certaines parcelles ont dépassé le stade petit pois, d'autres sont encore bloquées à la floraison. Ces observations nous laissent présager un étalement des vendanges sur une période plus longue que de coutume.

Les conditions très humides observées alors que les inflorescences fleurissent empêchent la chute des capuchons floraux. Ces déchets de floraison, s'ils restent dans l'inflorescence, peuvent représenter des foyers de pourriture au sein de la future grappe. De plus, ils couvrent une partie de la jeune baie en formation et multiplient les zones non atteintes par les produits de traitement.

		
J	K	L
Nouaison	Petit pois	Fermeture de la grappe
Les ovaires commencent à grossir après la fécondation. Les étamines flétries restent souvent fixées à leur point d'attache.	Les baies ont la taille d'un petit pois et les grappes prennent progressivement une orientation verticale.	Les baies atteignent une taille suffisante pour se toucher.

Les précipitations généreuses des dernières semaines ont apporté jusqu'à 169 mm à Etoy. Pour le moment, les prévisions météo ne prévoient pas de nouvelles précipitations avant le week-end prochain ainsi que des

vents modérés, ce qui laisse davantage de fenêtres de traitement qu'au cours des deux dernières semaines. Attention toutefois aux fortes chaleurs attendues, les températures approcheront les 30°C et pourraient provoquer des brûlures selon les produits utilisés et les moments d'application.

Lieu	Pluies (mm)	Températures moy. (°C)
La Côte	57 à 169	15.8
Lavaux	47 à 71	15.7
Chablais	44 à 66	15.6
Orbe Bonvillars	54 à 87	15.4
Vully	83 à 86	15.7

Précipitations et températures moyennes pour la période du 8 au 22 juin 2020. Réseau de stations Agrometeo

Lors des orages du 18 juin, de la grêle a provoqué quelques dégâts dans le secteur Est de La Côte (Colombier, Reverolle,...). Ces dégâts sont localisés et devraient avoir peu de conséquences sanitaires en raison des conditions météo asséchantes qui ont suivi.

OÏDIUM

Observations :

- Symptômes fréquents sur feuilles et grappes même en parcelles protégées.
- Témoins non traités fortement attaqués.
- Les conditions météo restent propices à son développement et les jeunes organes (baies et nouvelles feuilles) sont particulièrement sensibles.
- Lors de leur croissance, la surface des baies en formation augmente très rapidement ce qui dilue le produit de traitement.

Risque moyen estimé :



Stratégie :

Les mesures prophylactiques, qui favorisent l'aération et l'ensoleillement de la zone des grappes, sont toujours d'actualité. Ces mesures permettent également une meilleure pénétration des produits de traitement.

Il est essentiel de distinguer différents cas de figure entre vos parcelles à l'aide d'une observation rigoureuse des jeunes grappes et des feuilles au cœur de la végétation. Passez en priorité dans les parcelles de cépage sensible, à historique et/ou à forte vigueur.

Protocole d'observation :

Observer aléatoirement 50 ceps en un aller/retour dans vos parcelles.

Sur chaque cep, observer les deux faces de quelques feuilles. Cibler les jeunes feuilles de la base, à l'intérieur de la végétation et proches des rameaux.

Observer également 2 grappes par cep, avec une attention particulière au niveau des pédicelles, qui sont souvent le point de départ des contaminations sur baies.

Si vous n'observez aucun symptôme, maintenez la protection pour conserver des grappes saines jusqu'à la fermeture de la grappe avec 5 kg/ha de soufre par exemple.

Si vous avez observé la présence limitée de mycélium, il continuera à se développer et à progresser jusqu'à la véraison. Il est donc indispensable de maintenir une protection serrée jusqu'à ce stade avec du soufre mouillable à une dose de 5.5 à 6.4 kg/ha de soufre.

Enfin, si vous avez observé la présence de mycélium à une fréquence supérieure, vous pouvez également envisager un traitement intercalaire sous 3 formes différentes :

- soit sous forme mouillable avec du soufre à dose maximale (6.4 kg/ha),
- soit sous forme mouillable en mélangeant 3 kg/ha de soufre et 3 kg/ha de bicarbonate de potassium (Armicarb, Vitan). Vérifiez avec votre fournisseur les doses et compatibilité avec d'autres produits pour éviter les risques de phytotoxicité ;
- soit sous forme de poudrage avec 12 à 25 kg/ha de soufre ; Les conditions climatiques de cette semaine sont propices à une bonne action du soufre, car sa sublimation est optimale à 25°C.

Réalisez si possible les traitements curatifs en face par face en ciblant bien la zone des grappes.

NB : n'utilisez pas de matières actives pénétrantes sujettes aux problèmes de résistance sur de l'oïdium déclaré.

Attention au risque de phytotoxicité : évitez de traiter au-delà de 28-30°C avec un soufre mouillable et 32°C en poudrage pour éviter les brûlures.

Stratégie oïdium en bio :
La stratégie de décision et de lutte est identique à celle présentée précédemment.

MILDIOU

Observations :

- La présence de symptômes est en augmentation en ce début de semaine. Elles ont

été provoquées par la forte fréquence de précipitations autour du 10 juin.

- Plusieurs infections sont encore en cours d'incubation, une augmentation de symptômes devrait s'observer cette semaine (notamment sur grappes car la durée d'incubation est plus longue).
- L'absence de taches sporulantes lors de la récente période pluvieuse rend la dynamique de la maladie calme.
- Les baies en formation sont particulièrement sensibles aux attaques de mildiou.
- Le retour de conditions estivales et sèches devraient permettre d'intervenir pour protéger les jeunes organes sans trop d'empressement

Risque moyen estimé :



Stratégie :

Au vu de la situation sanitaire, du stade phénologique et des conditions de ces prochains temps, une transition sur une lutte basée sur les produits de contacts est tout à fait adaptée. Ceci est bien sûr à raisonner dans les cas où la haie foliaire n'est pas encore en place, si la floraison n'est pas encore terminée ou selon la fréquence des symptômes.

Stratégie mildiou en bio :

La semaine dernière a été marquée par les nombreuses précipitations. De ce fait, le cuivre a été lessivé et les possibilités d'interventions étaient très rares. Si cela n'a pas encore été le cas, il conviendra de renouveler la protection avant les prochaines précipitations. Une recrudescence de taches de mildiou devrait s'observer ces prochains jours et il est essentiel de protéger la vigne d'éventuelles infections secondaires.

Des doses de 250 à 350 g/ha de cuivre métal pourront être appliquées selon le développement de la vigne, la qualité de l'application et la détection de symptômes.

Flavescence dorée – traitements et séance d'information

Pour rappel, les premiers traitements insecticides contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée devraient avoir été effectués. Dans le cas des nouveaux foyers de La Côte, une deuxième application devra être réalisée 10 à 12 jours après la première intervention.

Des places sont encore disponibles pour la séance d'information sur la mise en place de la lutte contre la flavescence dorée le 26 juin à 10h00, à la grande salle de Mont-sur-Rolle. La participation sera possible uniquement par inscription en raison des conditions sanitaires actuelles. La participation à cette séance sera comptabilisée dans les séances obligatoires pour l'obtention du certificat VITISWISS.

Pour plus de renseignements et inscription, veuillez contacter Michel Jeanrenaud, DGAV, Police phytosanitaire au 021 316 65 66 ou à l'adresse mail suivante : michel.jeanrenaud@vd.ch.

Adaptation du dosage au volume foliaire

L'adaptation du dosage foliaire permet de diminuer la quantité de produits phytosanitaires utilisés. L'outil « **Dosage adapté** » disponible sur www.agrometeo.ch/fr/viticulture/dosage-adapte vous permet rapidement de réaliser le calcul.

L'écartement interligne et la hauteur du feuillage sont les principaux facteurs qui influencent le volume foliaire par hectare de vos parcelles. Il peut donc être utile pour chaque exploitant de connaître le volume foliaire de ses vignes maintenant que la haie foliaire est en place.

Veillez cependant à avoir un pulvérisateur parfaitement réglé pour pratiquer cette technique.

Botrytis : mesures préventives avant tout et traitement en dernier recours

Afin de limiter le risque de pourriture grise, il est indispensable de mettre en place les mesures préventives d'autant plus dans les parcelles sensibles et pour les cépages à grappes compactes :

- ➔ **Soigner les travaux en vert** : ébourgeonnage, effeuillage, rognage pour limiter l'humidité dans la zone des grappes et permettre une meilleure qualité d'application.
- ➔ Lorsque le stade phénologique le permet encore, **souffler les déchets de floraison** avec une effeuilleuse pneumatique ou une souffleuse spécifique. Les contaminations de Botrytis se font principalement sur ces déchets qui vont rester enfermés dans la grappe et provoquer la pourriture pendant la maturation. En éjectant ces déchets, on limite très fortement le risque de pourriture.
- ➔ Couper le bout des grappes sur les cépages à grappes compactes (« teilung »). A réserver aux parcelles bien valorisées car le temps de travail est important.
- ➔ Utiliser des fongicides à action secondaire sur la pourriture grise pour le prochain traitement.

Dans la majorité des situations, un traitement anti-botrytis n'est pas nécessaire. C'est le cas notamment des cépages très peu sensibles : Chasselas, Gamaret, Galotta, Carminoir, Garanoir, Mara, clones de Pinot noir à grappes lâches, etc...

Pour certaines parcelles historiquement sensibles, où les mesures préventives ne suffisent pas, un traitement anti-botrytis spécifique peut être justifié. Une application unique juste avant la fermeture de la grappe permet d'obtenir la meilleure efficacité car le produit pourra atteindre toute la surface de la baie. Pour ce traitement, nous vous conseillons d'effectuer une application spécifique face par face localisée sur la zone des grappes.

Les traitements tardifs autour de la véraison présentent moins d'efficacité car le produit n'arrive pas à recouvrir toute la surface de la baie. De plus, l'application à véraison entraîne des risques plus importants de résidus dans les vins. Ces traitements à véraison sont donc à éviter ou à réserver à de très rares parcelles touchées sévèrement chaque année.

Chaque groupe d'antibotrytis ne peut être utilisé qu'une seule fois par année :

- **Groupe 1** : Saphire (pas autorisé si déjà traité avec du Switch ou Avatar).
- **Groupe 2** : Switch et Avatar (pas autorisés si déjà traité avec Saphire), Frupica SC, Espiro, Papyrus, Pyrus 400 SC.
- **Groupe 3** : Teldor, Prolectus (ce dernier, pas pour raisin de table).
- **Groupe 4** : Cantus, Filan (attention à la restriction SDHI, ces produits ne sont pas utilisables si déjà 3 applications de Sercadis ou Rondo Sky).

En ce moment au vignoble : l'effeuillage



Têtes d'effeuillage à jet d'air
(Collard « Galvit » E 3000 3P)



Tête d'effeuillage à aspiration
(BMV DFR 470)

L'effeuillage fait partie des techniques prophylactiques à mettre en place pour favoriser l'éclaircissement et l'aération des grappes notamment. Il peut se réaliser à différents stades de croissance de la vigne : fin floraison, nouaison, fermeture de la grappe jusqu'à véraison

Un effeuillage précoce dès nouaison est préférable pour les raisons suivantes :

- meilleurs résultats pour la lutte contre la pourriture grise ;
 - exposition progressive des grappes au soleil, augmentation de l'épaisseur des pellicules et recouvrement partiel par les entre-cœurs pour limiter les risques d'échaudage.
- NB : si vous ne défeuillez qu'une face, choisissez le côté soleil levant.
- potentiel polyphénolique (tanins et anthocyanes) plus important pour les vignes effeuillées précocement. Attention aux cépages aromatiques (Sauvignon, Gewürztraminer ou Muscat) pour lesquels un défeuilleage précoce et trop rigoureux peut entraîner une dégradation des arômes variétaux.

Des essais ont été mis en place durant 3 années sur une parcelle de Pinot noir à Allaman. Différentes modalités d'effeuillage de la vigne ont été testées pour analyser l'impact sur la pourriture grise, l'état sanitaire général, les rendements ainsi que différents aspects économiques. Vous pouvez retrouver les résultats de ces essais sur la **fiche thématique « Effeillage mécanique : impact économique et sanitaire »** en pièce-jointe ou sur le site <http://vitiplus.ch>.

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Samuel Panchard, Œnologue cantonal

Questions en lien avec l'œnologie : samuel.panchard@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.